



Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le quatre décembre, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

Nombre d'Élus : En exercice : 15 Présents : 14 Qui ont pris part à la délibération : 15	Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2020
---	--

Présents : CHILLET Marie-Hélène, DECHAUMET Elodie, GANDILHON Michel, GOUTAGNY Pascal, GRANGE Guillaume, GUYOT Jean-François, PARAN DOUSSET Barbara, PHILIBERT Pascal, PITAVAL Jean-Éric, PROUVOST Nicolas, ROCHE Nathalie, SICARD Nadine, THIZY Huguette et VILLEMAGNE Laurent.

Absent : BABOT Billy

Pouvoir : BABOT Billy à PARAN DOUSSET Barbara

Secrétaire : PHILIBERT Pascal

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 novembre 2020 est validé.

Urbanisme :

- DP accordée à M. PIEGAY Severin, domicilié 11 impasse des Egaux pour la création d'un mur de clôture et d'un mur de soutènement ainsi que la création d'une pièce de 20 m²;
- DP accordée à la société LTE représentant M. DESGOUTTE Pascal, domicilié 6 impasse Roche Neyron pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture ;
- DP accordée à M. FULCHIRON Vincent, domicilié 1 impasse de la Passementerie pour la création d'un auvent en bois et le changement de volets ;
- DP accordée à M. SAMPAIO Kévin, domicilié 7 impasse des Egaux, pour la construction d'un mur de soutènement, d'un mur bahut et d'un escalier végétal ;
- DP accordée à M. LAVAL Bernard, domicilié à La Grand Grange, pour la création d'une véranda et le changement d'une barrière bois en aluminium ;
- Dépôt d'un PC par la SCI COOP, pour la réalisation d'un bâtiment comportant 2 logements, rue du Sépulcre ; en cours d'instruction.

Rencontres entre le 7 novembre et le 4 décembre 2020

- Visio avec le Président de la région : aides aux communes liées au COVID.
- Visio commission d'évaluation des transferts de charges de SEM.
- Entreprise Genevrier pour le changement des fenêtres de la bibliothèque.

- 3 réunions de chantier pour la réfection du mur de soutènement de Laurisse et les travaux de la rue des Alpes.
- Société Cooprébat pour la vente du terrain de la zone OAP le sépulcre.
- Plusieurs rendez-vous pour les devis des travaux du cimetière.
- 2 rendez-vous pour la sécurité incendie (extincteur et évacuations) des bâtiments communaux.
- Diagnostic amiante du bâtiment de la zone de loisirs du Rio.
- De nombreuses rencontres pour le bulletin municipal de fin d'année.
- Préparation du programme d'entretien de la voirie 2021 avec SEM.
- Plusieurs rencontres pour l'organisation du déneigement de cet hiver à cause du changement de prestataire et en interne, un arrêt maladie. Réorganisation pour que l'agent ne soit pas toujours de permanence de déneigement. Cinq ou six élus se partagent d'une part la surveillance tôt le matin pour déclencher l'intervention du prestataire et de l'agent technique, et d'autre part assure le déneigement, une journée sur deux, un week-end sur deux. Le syndicat d'entente rurale peut également venir apporter son aide de façon ponctuelle.
- Afin de palier l'absence de Michel GRATALOUP (en arrêt accident du travail depuis le 7 octobre 2020), la commune souhaite recruter un agent à compter du 7 janvier 2021. Le dépôt de candidature est arrêté au 15 décembre 2020.
- Les deux agents de la commune étant proches d'un départ à la retraite, l'arrivée de cet agent pourrait aussi ouvrir des perspectives pour un recrutement futur.
- Visioconférence des Maires de SEM.
- Visioconférence Bureau de SEM.
- Rendez-vous commun entre les communes de La Gimond et Grammond à l'académie avec l'inspectrice pour l'avenir de l'école. L'idée est de conduire des projets en commun entre les 3 écoles. Suite à l'annonce du premier ministre, pour l'instant, aucune suppression de postes en milieu rural ne sera effectuée pour les communes de moins de 5000 habitants. Les effectifs de classe sont un peu justes pour les années à venir.
- 2 rencontres avec les six autres communes du SIVU piscine, la première avec le secrétaire général de la Préfecture, la seconde avec les conseillères régionales du secteur pour le projet de nouvelle piscine. Relance de l'ensemble des financeurs pour la demande de subventions dans le cadre du plan de relance. Huguette THIZY souligne qu'il serait bien de présenter le projet de la future piscine lors d'un prochain conseil municipal.
- Visioconférence pour le CA de la MJC. 30 adhérents environ en moins par rapport à l'année précédente. Les adhérents sont compréhensifs par rapport à la situation sanitaire. Une demande de chômage partiel a été effectuée pour payer le personnel. Face à une année 2020 entachée par la crise sanitaire, la MJC formule une demande d'aide financière supplémentaire sur 2021 auprès de la municipalité, par la réduction du montant de sa participation financière.
- Réunion des adjoints et des conseillers municipaux délégués.
- SEM pour la station d'épuration plus spécifiquement le contrôle du travail de l'entreprise qui a réalisé une partie de la coupe des roseaux.
- SEM et un prestataire pour la solarisation (pose de panneaux photovoltaïques) du château. Mise en garde de Monsieur le Maire sur les contraintes liées à la mise en place de ces panneaux photovoltaïques sur un édifice tel que le château. Suite à cette

visite Monsieur le Maire a interpellé les services de métropole en charge du développement durable afin d'obtenir un RDV pour faire le point sur la pertinence de ces installations sur un bâtiment du patrimoine.

- Commission aménagement. Evocation du projet de la réfection des rues de la Sibérie et des Acacias et de la place de la mairie. Projet de rénovation du vestiaire à la zone de loisirs du Rio pour en faire un local de stockage pour le matériel associatif. Modification de 25 candélabres sur la départementale avec le passage en leds. Revoir le fleurissement pour les années 2021-2022. Point sur le volet zéro phyto.
- Visite de parfait achèvement des travaux de la Maison du Plâtre, pour permettre la levée des garanties. 2 lots ont encore des petits travaux à réaliser pour pouvoir lever leur garantie.
- Pose des illuminations de Noël. Le matériel étant vieillissant, nous serons certainement amenés à réfléchir au cours du mandat sur la forme à donner aux illuminations.
- Conseil métropolitain de SEM
- Rendez-vous pour la démarche zéro phyto
- Société Free pour la pose d'antenne de téléphonie mobile
- Visioconférence sur le Plan de relance de l'Etat. L'objectif est de rénover les bâtiments en réduisant la consommation énergétique. Le dépôt doit se faire le plus rapidement possible pour pouvoir obtenir une subvention. Monsieur le Maire fait remarquer que la difficulté, dans le cadre du plan de relance, est la capacité du conseil de gérer de front un nombre importants de projets.

Ordre du jour :

1- Décision modificative n°2 - BP COMMUNAL 2020

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2020-054 du 6 novembre 2020. Monsieur le Maire présente les modifications qu'il convient d'apporter au budget principal de la commune.

Il rappelle que lors de sa séance en date du 6 novembre, le conseil municipal avait voté une décision modificatrice permettant entre autres de rembourser en totalité et de manière anticipée un prêt à court terme contracté pour pallier l'attente du versement de différentes subventions en lien avec la rénovation et l'extension du bâtiment de la MJC.

Il informe le conseil municipal que cette décision ne respectait pas la règle budgétaire suivante : le remboursement en capital des annuités d'emprunt de l'exercice doit être entièrement couvert par les ressources propres de la collectivité.

Ainsi, il convient de modifier la délibération prise auparavant de la façon suivante :

Sur la section d'investissement :

DEPENSES					
Article / Opération	Libellé Article	Montant voté au BP	DM N°1	DM N°2	Nouveau Montant
2188/44	Autres immobilisations corporelles	16 000.00 €	- €	33 826.00 €	49 826.00 €
2188/38	Autres immobilisations corporelles	- €	- €	18 000.00 €	18 000.00 €
27638	Créances immobilisées Autres	- €	- €	14 000.00 €	14 000.00 €
TOTAL DEPENSES DM				65 826.00 €	

RECETTES					
Article / Opération	Libellé Article	Montant voté au BP	DM N°1	DM N°2	Nouveau montant
1323/44	Subvention équipement département	0.00 €	- €	7 000.00 €	7 000.00 €
1322/48	Subvention équipement région	24 000.00 €	- €	9 026.00 €	33 026.00 €
1328/48	Subvention équipement autres : CAF	- €	- €	49 800.00 €	49 800.00 €
TOTAL RECETTES DM				65 826.00 €	

Le prêt ne sera donc pas remboursé entièrement. Il restera 70 000€ sur 170 000€ emprunté à rembourser sur l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de valider les décisions modificatives n°2, au budget principal 2020 de la commune en section de fonctionnement et d'investissement comme présentées ci-dessus.

Délibération n° 2020-059 : pas d'opposition ni abstention.

2- Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 pour le budget communal dans les limites indiquées ci-après :

Budget	Chapitre	Désignation chapitre	Rappel budget 2020 dont DM	Montant autorisé (max 25 %)
Principal	10	Dotations fonds divers réserves	400.00	100.00
	204	Subventions d'équipements versées	45 546.72	11 386.68
	21	Immobilisations corporelles	134 989.19	33 747.30
	23	Immobilisations en cours	129 067.55	32 266.89
	27	Autres immobilisations financières	14 000.00	3 500.00

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 pour le budget communal dans les limites indiquées ci-dessus.

Le budget annexe bois n'est plus concerné par cette délibération comme c'était le cas auparavant puisqu'aucun investissement n'est réalisé sur ce budget.

Délibération n° 2020-060 : pas d'opposition ni abstention.

3- Demande de subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe solidarité 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les prévisions de travaux pour la construction d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière de Fontanès ainsi que la rénovation du portail d'entrée.

Le montant total prévisionnel de ces travaux s'élève à **12 640.48 € H.T** soit **15 168.58 € TTC**.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles à l'obtention d'une subvention versée par le Département au titre de l'enveloppe de solidarité 2021.

Il propose donc de solliciter le Département pour l'octroi de cette subvention.

Délibération n° 2020-061 : pas d'opposition ni abstention.

4- Adhésion au Service d'Assistance à la Gestion Energétique du SIEL - Territoire d'Energie (SAGE)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Le SIEL-TE assiste la collectivité depuis déjà plusieurs années dans la gestion énergétique de son patrimoine. Il explique que son adhésion arrive à son terme fin 2020. Il convient donc de délibérer de nouveau pour demander au SIEL son assistance dans la gestion énergétique de son patrimoine.

Qu'à cet effet, il convient également de rappeler les modalités d'intervention du SIEL-TE qui se composent de deux parties :

- Une aide à la gestion des consommations des bâtiments publics,
- Une aide à la mise en œuvre de solutions techniques.

L'adhésion à ce service est prise pour une période de 6 ans minimum. A l'issue de cette période, l'adhésion est reconduite de manière tacite pour une durée annuelle.

Le montant de la contribution que la collectivité s'engage à verser annuellement au SIEL-TE s'élève à : 488 €.

Cette contribution est révisable chaque année, selon le tableau annuel des contributions du SIEL-TE.

Ce montant est versé au SIEL-TE au cours du premier semestre de l'année considérée.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Un rapport sur la consommation énergétique globale de la commune est réalisé et présenté chaque année. L'objectif de ce rapport est de cibler les postes de dépense à améliorer. Le rendu annuel permet de constater des écarts importants depuis cinq ans, suite à l'installation des chaudières bois en remplacement des chaudières fiouls.

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », le SIEL-TE propose un module « Télégestion » comprenant l'installation d'un système de télégestion ainsi que la maintenance.

Celui-ci ne sera facturé qu'après délibération de la collectivité pour chaque nouveau projet de travaux.

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », le SIEL-TE propose un module « Projets énergie renouvelable et réseaux de chaleur » à la collectivité. Pour exemple, à Fontanès, il a permis de demander au SIEL de réaliser la maîtrise d'œuvre du projet de construction de chaufferie bois du bâtiment mairie école. Celui-ci ne sera facturé à la collectivité qu'après délibération de la collectivité pour chaque nouveau projet.

Toujours dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », le SIEL-TE propose un module « Bâtiments neufs et réhabilitations » pour accompagner la collectivité pendant la réalisation de projet de réhabilitation. Cet accompagnement ne concerne que la partie « Energie » de l'opération (enveloppe et systèmes).

Celui-ci ne sera facturé qu'après délibération de la collectivité pour chaque nouvelle souscription à un forfait de 4, 7 ou 10 jours.

Le détail des prestations, les conditions d'intervention du SIEL-TE et la répartition des rôles entre le SIEL-TE et la collectivité sont explicitées dans le document annexé à la présente délibération.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. **DECIDE** que la collectivité adhère au service d'assistance à la gestion énergétique mis en place par le SIEL et décrit ci-dessus, et s'engage à verser les contributions annuelles correspondantes.
2. **DECIDE** de choisir les modules suivants :
 - Télégestion
 - Bâtiments neufs et réhabilitations
 - Projets énergie renouvelable et réseaux de chaleur
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Délibération n° 2020-061 : pas d'opposition ni abstention.

5- Souscription au module « Bâtiments neufs et réhabilitations » en lien avec le Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation et d'agrandissement du bâtiment à la zone de loisirs du Rio pour créer un local de stockage du matériel des associations, couvert en photopiles.

Monsieur le Maire explique qu'une étude est menée sur ce sujet.

L'entreprise Agenda diagnostics a réalisé un diagnostic amiante. Ce diagnostic se relève assez positif puisque seul le conduit de ventilation est amianté.

Par le biais de la convention SAGE, le SIEL peut effectuer des études de faisabilité et réaliser les plans.

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », le SIEL-TE propose un module « Bâtiments neufs et réhabilitations » pour accompagner la collectivité pendant la réalisation de projet de réhabilitation. Cet accompagnement ne concerne que la partie « énergie » de l'opération (enveloppe et systèmes). La souscription à ce module est facturée selon un forfait de 4, 7 ou 10 jours. Le tarif journalier est de 330 € par jour.

Cet accompagnement débute au plus tard lors de la phase APS conduite par l'équipe de maîtrise d'œuvre et s'achève à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement. Il peut être décliné de la façon suivante :

- Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre : définition, dans le programme, d'exigences minimales en matière de performance énergétique ;
- Conception : participation aux réunions de dialogue avec l'équipe de maîtrise d'œuvre ;
- Chantier : suivi ponctuel du chantier aux moments clés (mise en œuvre de l'isolation, tests d'étanchéité à l'air...)
- Exploitation : suivi des performances et consommations pendant l'année de garantie de parfait achèvement.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de souscrire au module « Bâtiments neufs et réhabilitations » pour un forfait de 7 jours d'un montant de 2 310.00 €. Ainsi, la commune sera accompagnée par le SIEL pendant la réalisation du projet ci-dessus.

Délibération n° 2020-062 : pas d'opposition ni abstention.

6- Convention relative à l'adhésion au service optionnel Pôle Santé au Travail, créé au sein du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère depuis 2015 au service optionnel Pôle Santé au Travail créé au sein du Centre de Gestion de la Loire.

Il s'agit de déléguer la surveillance médicale préventive au profit des agents de la collectivité au Centre de Gestion pour une durée de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2020.

Le coût pour l'année 2021 sera de 94 € par agent dont 7 € de participation aux frais de gestion.

Devant l'évolution de la réglementation en matière de médecine professionnelle et préventive, qui est de plus en plus complexe à maîtriser, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Délibération n° 2020-063 : pas d'opposition une abstention.

Point sur le bâtiment du Rio

Monsieur le Maire présente un premier jet du projet de réhabilitation du bâtiment existant au Rio. Le but est de conserver le bâtiment existant et de l'agrandir pour permettre aux associations de stocker leur matériel. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture.

Proposition dans les grandes lignes de la première esquisse de l'architecte :

Au RDC sous le premier niveau de stockage, un petit préau coté jeu d'enfant, un grand préau sous toiture à l'opposé, rampant coté terrain de foot, mise aux normes PMR des toilettes publiques. Une porte d'entrée latérale, un grand portail. La reprise des charges de la toiture pouvant être réalisée par la mise en place de poteaux bois.

Dans l'objectif de déposer un dossier de demande de financement dans le cadre du plan de relance de la région, le permis de construire devra être déposé courant février. Le chiffrage sera réalisé simultanément. Le dépôt de dossier doit être réalisé au plus tard le 31 mars 2021.

La commission aménagement doit avancer sur les questions suivantes :

Qu'est-ce qu'on imagine comme circulation (y compris PMR) sur l'ensemble de ces terrains en lien avec différentes demandes et attentes des associations, en s'appuyant en grande partie sur l'existant.

Guillaume GRANGE attire l'attention sur le fait qu'il est important de pousser la réflexion sur une bonne intégration du bâtiment dans son environnement.

Huguette THIZY évoque l'idée d'utiliser les grands pans de murs du bâtiment comme mur de tags.

Jean-François GUYOT rappelle que le but est également de pouvoir se servir de cet espace pour organiser les fêtes associatives dans le cas où le château ne serait plus disponible.

Point sur les travaux et études à réaliser en 2021 :

Etudes :

- Rue de la Sibérie et place de la Mairie jusqu'au château
- Bâtiment voirie et école

En travaux et autres :

- Fenêtres bibliothèque, mairie, école
- Mise aux normes électriques de l'école côté maternelle
- Bâtiment du Rio
- Isolation phonique de la salle périscolaire

- Aménagement du cimetière
- Eclairage du jeu de boules
- Démolition du local à bascule place de la mairie
- Changement éclairage public sur la départementale (passage Leds)
- Refuge LPO
- Installation d'une climatisation au commerce
- Création du Conseil Municipal d'Enfants

Isabelle VIRICEL, secrétaire de mairie, a exprimé la demande de ne plus réunir le conseil municipal le premier vendredi du mois, mais plus tard dans le mois, par exemple le troisième vendredi. Les raisons à cela sont que majoritairement les dates d'échéances comme les demandes de subventions sont souvent les 30 du mois. La date butoir étant le conseil municipal, il y a précipitation et mise sous pression inutile. Il serait donc judicieux de décaler les dates du CM à l'exception d'une ou deux séances par an suivant le calendrier.

Point sur les vœux du Maire

La date était prévue le 9 janvier 2020. Vu le contexte sanitaire, suite à l'idée qui avait été lancée lors du conseil municipal précédent, Monsieur le Maire propose de faire les vœux en vidéo avec diffusion en direct et/ou être postée sur le site de la commune pour être visualisé par tous les habitants.

Le Conseil Municipal est d'accord avec cette proposition.

Proposition d'insérer dans le bulletin municipal un carton d'information invitant les habitants à partager cette vidéo sur le site de la commune.

L'accueil des nouveaux arrivants ne pourra donc pas se faire le jour des vœux mais pourrait éventuellement se tenir plus tard. Cela pourrait faire l'objet d'une cérémonie spécifique.

Point divers

La pose des caches poubelles est quasiment terminée. Reste la pose de l'emplacement poubelles de la Guichardière en attente de l'agrandissement de la dalle au sol. Celui de Roissieux a été réalisé en maçonnerie par un bénévole de la commune. Des photos des réalisations seront présentées dans le bulletin municipal.

Réflexion sur les options possibles pour le remplacement de Danielle POULAT sur le poste ménage et ATSEM auprès d'Elisabeth DELORME.

Proposition d'un ajout au compte épargne temps d'un élément permettant de payer un forfait journalier pour compléter les salaires des salariés en arrêt de travail.

Les activités enfants organisées par la MJC devraient reprendre le 15 décembre.

Suite à l'absence d'activités, nous avons fait le choix avec un mois de décalage d'arrêter les ménages pour le mois de décembre sur la Maison du Plâtre.

Les temps collectifs du relais d'assistantes maternelles vont reprendre également en décembre.

Passage en revue de l'agenda des réunions pour les prochaines semaines.

- Nous devons définir des dates de réunions afin de se rencontrer pour ceux qui le peuvent dans l'objectif de donner des réponses à l'architecte au fur et à mesure de l'avancement.
- Le 16 décembre préparation du colis des aînés. Pour les conseillers disponibles proposition de se rencontrer un peu avant, à 16h30, pour effectuer l'insertion des documents dans le bulletin municipal.
- Réunion des adjoints le mardi 29 décembre.

COMPTE RENDU DE DELEGATIONS DE POUVOIRS

Monsieur le Maire précise qu'il a obtenu par délibération en date du 5 juin 2020, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 20 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % en précisant que cette délégation est valable dans la limite des crédits inscrits au budgets ;

Ainsi, il présente au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Signature de devis :

10/11/2020 - Fourniture de vêtements de travail pour la restauration collective par la société ECOTEL, domiciliée à ST ETIENNE (42 000) pour un montant de 203.35 € HT.

20/11/2020 - Lessivage vitres mairie-école par la société CAMMARATA, domiciliée à ST JEAN BONNEFONDS (42 650) pour un montant de 379.00 € HT.

23/11/2020 - Fourniture, pose et raccordement de prises à la MDP dans la cuisine par la société NOALLY, domiciliée à CHAZELLES SUR LYON (42 140) pour un montant de 292.00 € HT.

26/11/2020 - Fournitures administratives diverses par la société ALPHA BUREAU, domiciliée à ST ETIENNE (42 000) pour un montant de 163.17 € HT.

30/11/2020 - Fourniture de produits d'hygiène pour la cantine par la société FCH, domiciliée à RILLIEUX-LA-PAPE (69 140) pour un montant de 154.40 € HT.

La séance est levée à 22h50.